



**Parc amazonien
de Guyane**
Parc national

FICHE DE POSTE

Chargé(e) de mission EcoTourisme et Marque

Créé en février 2007, le Parc amazonien de Guyane a pour mission de protéger la nature, de valoriser les cultures traditionnelles et d'organiser avec ses partenaires un développement économique local adapté aux modes de vie des populations. En plus des missions classiquement dévolues aux parcs nationaux, l'Etablissement Public du PAG s'est vu confier certaines missions spécifiques (article L331-15-5 du Code de l'environnement) parmi lesquelles : « contribuer au développement des communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt, en prenant en compte leurs modes de vie traditionnels et participer à un ensemble de réalisations et d'améliorations d'ordre social, économique et culturel dans le cadre de projets de développement durable défini par la charte du parc national ».

Les territoires d'exception du Sud Guyane revêtent des enjeux forts d'accompagnement d'un tourisme responsable et durable, respectueux de l'histoire, des cultures et des modes de vie des habitants. L'exceptionnel état de conservation des écosystèmes constitue autant un atout qu'une fragilité. La thématique et le poste associé portent donc deux niveaux d'enjeux stratégiques pour l'établissement et le territoire concerné par le Parc : le développement local, et le respect des modes de vie et des savoirs traditionnels

Résidence administrative : Siège du Parc amazonien – Rémire-Montjoly

Statut :

Poste de catégorie A, ouvert aux fonctionnaires (détachement de trois ans ou mutation, aux contractuels relevant du Quasi-statut de l'environnement (OFB), et aux contractuels de niveau équivalent

Missions :

Sous l'autorité hiérarchique du chef du Service développement durable et en lien fonctionnel avec les délégations territoriales, il.elle propose, formalise puis met en œuvre les orientations stratégiques du parc en matière de développement éco-touristique. Il.elle est responsable de la conception, de la réalisation et de l'évolution des actions dans les domaines d'intervention suivants :

1. Définition et mise en œuvre de la stratégie éco touristique du PAG en relation avec les partenaires :

- **Mise en œuvre des projets pilotés** dans le cadre des conventions d'application de la charte avec les communes adhérentes (conception, mise en œuvre, suivi-évaluation au travers de l'outil EVA) ;
- Coordination, avec les délégations territoriales et la cellule construction, des projets d'aménagement de sentiers de randonnée portés par le PAG et le cas échéant organisation de l'entretien des sentiers en régie et/ou en prestation ;
- **Accompagnement des porteurs de projets publics ou privés** (définition, mise en œuvre et le suivi de leurs projets, production des cahiers des charges ou réalisation d'études de faisabilité, aide à la conception de nouveaux produits, proposition d'améliorations qualitatives et de diversification de l'offre touristique, conception ou appui à la conception de sentiers et circuits (réseau de sentiers, expéditions et circuits d'exception) ;
- **Professionnalisation des acteurs :** Contribution à la mise en place de dispositifs de formation pour les opérateurs touristiques et porteurs de projets ou facilitation de l'accès aux formations ;
- **Animation des diagnostics territoriaux** par bassins de vie pour élaborer des stratégies territoriales en matière de tourisme, concertées avec les habitants et opérateurs ;
- Contribution à la valorisation des richesses patrimoniales naturelles et culturelles des territoires et de leur identité, par la conception, d'outils de communication (cartes guides, guides de recommandations à l'usage des visiteurs, cartes de sentiers, supports d'interprétation, gestion de l'application Geotreck) et par l'animation de la stratégie d'accueil, en transversalité avec le service communication et le service Patrimoines Naturels et Culturels.

Parc amazonien de Guyane

1 rue Lederson • 97354 Remire-Montjoly

Tél. +594 5 94 29 12 52 • Fax : +594 5 94 29 26 58

www.parc-amazonien-guyane.fr • infos@guyane-parcnational.fr

2. Coordination opérationnelle de la thématique au sein des équipes du PAG et en lien avec les Parcs Nationaux de France (Groupes de Travail inter-parcs).

- **Animation de la stratégie de l'établissement** pour le secteur de l'écotourisme (notamment par le conseil et l'appui aux initiatives des communes, entreprises, interprofessions, porteurs de projets et communautés) en lien avec les membres de l'équipe développement du Parc.
- **Participation à l'animation d'un réseau de partenaires liés au tourisme** (Comité du tourisme, Compagnie des guides, Collectivité Territoriale de Guyane, Atout France, Office du Tourisme de l'Ouest Guyanais, etc.).

3. Coordination du déploiement de la Marque *Esprit Parc National*

- **Animation et formation de l'équipe** interne, coordination interne des contributions thématiques (tourisme, agriculture et agro-transformation, artisanat), et sensibilisation des partenaires ;
- **Co-animation de la stratégie numérique** avec le service communication (site internet, réseaux sociaux, supports de communication) ;
- **Mise en place du système de gestion** (comité d'attribution, mise en œuvre des audits, contrats) ;
- **Proposition d'adaptation des règlements d'usages** catégoriels au contexte avec l'OFB et participation au GT Marque interparcs.

Compétences requises :

- Niveau/diplôme bac +5 ou diplôme niveau bac+3 en éco-tourisme ou tourisme durable ainsi qu'une expérience d'au moins 5 ans sur un emploi équivalent ;
- Connaissance des approches stratégiques, de l'élaboration et la méthodologie de gestion de projets ;
- Connaissance de la réglementation et des organismes professionnels du domaine, ainsi que des réseaux de financement du secteur du tourisme ;
- Une expérience dans le secteur de l'écotourisme en milieu tropical de même qu'une connaissance du marché touristique local, régional et international, ainsi que du marketing touristique (relation produits – marchés) constitueraient un avantage ;
- Maîtrise des outils informatiques de bureautique : Word, Excel, Power point.

Capacités:

- Savoir mettre en œuvre une démarche projet de manière opérationnelle avec rigueur, méthode et sens de l'organisation ;
- Savoir mobiliser et fédérer autour d'un projet, travailler en équipe ;
- Capacité à promouvoir les territoires du parc en matière touristique, sur la base de ses spécificités ;
- Maîtrise des outils et approches participatives ; aisance relationnelle, qualités d'écoute et de médiation ;
- Capacité rédactionnelle (rapports techniques et financiers, tableaux de bord, courriers) ;
- Capacité d'adaptation au contexte du Sud Guyane ; Disponibilité et aptitude aux déplacements réguliers sur le territoire du Sud Guyane et sur le littoral ;
- Permis A ou B obligatoire.

Une connaissance du Sud de la Guyane constituerait un avantage.

Echéance de recrutement : à partir de octobre 2022

Afin de tenir compte du contexte très particulier du Parc amazonien de Guyane, la procédure de recrutement prévoit un entretien avec un jury.

Date limite de candidature : 20 août 2022

Les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) sont à adresser à l'attention de :

M Pascal VARDON - Directeur du Parc amazonien de Guyane

1 rue de la Canne à Sucre

97354 Remire Montjoly

A envoyer par courrier postal ou courriel à : Françoise LEMAITRE-ANQUETIL- Responsable des Ressources Humaines : recrutements@guyane-parcnational.fr

Copie à : Dipali MUKHERJEE - Cheffe du Service Développement Durable : dipali.mukherjee@guyane-parcnational.fr

Parc amazonien de Guyane

1 rue Lederson • 97354 Remire-Montjoly

Tél. +594 5 94 29 12 52 • Fax : +594 5 94 29 26 58

www.parc-amazonien-guyane.fr • infos@guyane-parcnational.fr